



FÉDÉRATION C.F.T.C.

Chimie Mines Textile Energie

Secteur Mines

Freyming-Merlebach, le 5 octobre 2015

Compte rendu du CA de l'ANGDM du 1^{er} octobre 2015

Le 1^{er} octobre s'est tenu le Conseil d'Administration de l'ANGDM. 6 points étaient inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du PV du 25.06.2015 :

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Communication du Président et du Directeur général :

Le Directeur nous informe :

- Modification de l'organigramme :
 - o M. Henri BISON est nommé Directeur national au logement par intérim
 - o M. Pierre MARC a été embauché comme Directeur informatique
 - o M. Guillaume AXER a été nommé agent comptable de l'agence en remplacement de Fabrice ROBYN, appelé à d'autres fonctions.
- Dune :

Le projet informatique Dune est arrivé à terme, ce qui a pour conséquence que l'ensemble des ayants droit seront payés mensuellement à la fin du mois. Les affiliés ont été avisés par courrier.
- Le site internet a été refondu, plus d'accessibilité, de services, formulaires etc.
- Regroupement des sites :
 - o Mur fin octobre
 - o Freyding-Merlebach septembre
 - o Alès octobre.
- Mineurs de 48 :

30 dossiers sont en cours de règlement pour un budget de 1 M 300 000 €
- L'agence va mener une enquête de satisfaction auprès des ayants droit.
- Contrôle de l'agence :

Conformément à la circulaire du 1^{er} Ministre, des contrôles financiers sont en cours à l'agence. Certains sont déjà terminés, pas d'anomalie particulière à signaler.

La CFTC a fait part au Directeur :

- Le versement trimestriel effectué contenait des erreurs concernant le paiement des majorations pour enfants, elle a demandé que l'agence envoie un courrier à chaque intéressé (1600 personnes) et qu'un virement leur soit fait avant le paiement mensuel. De même, elle a demandé à ce que chaque affilié reçoive un courrier dès qu'une modification du virement est constatée.

Le Directeur informe le CA qu'effectivement une erreur a été commise sur le dernier paiement trimestriel. Il est d'accord d'envoyer un courrier aux personnes concernées leur stipulant le montant de l'erreur. Cependant, le système informatique Dune ne permet pas d'éditer deux virements dans le même mois. De ce fait, le rectificatif financier sera fait lors du paiement mensuel.

Concernant le courrier envoyé à chaque affilié, celui-ci n'est pas prévu, comme écrit dans le courrier. Cependant, devant l'insistance des représentants des salariés, l'agence va étudier la possibilité de ce courrier à chaque changement financier.

Présentation validation des travaux de la commission FNAS/CNASS :

La Direction nous a présenté les travaux de la commission ; celle-ci amène notamment à une harmonisation des tranches de ressources des différentes prestations ; de même, elle assouplit les règles d'attribution concernant les petits travaux.

La CFTC a émis un avis favorable à cette harmonisation. Cependant, elle a rappelé que les prévisions budgétaires ne seront pas atteintes une fois de plus, notamment la réforme fiscale etc, et que le groupe de travail devrait réfléchir :

- A une augmentation du niveau d'aides
- A la notion du reste à vivre
- Au panel des prestations offertes et au nombre d'utilisations et d'axer le budget sur les prestations les plus demandées, notamment les aides ménagères etc.

Concernant les vacances :

La CFTC valide la nouvelle prestation de bord de mer proposée pour 2016 à Biarritz, de même que l'aide financière qui a été apportée aux bas revenus. Cependant, elle fait le constat que malgré une augmentation des inscriptions, les objectifs ne sont pas atteints.

Concernant les vacances de proximité, celles-ci ont des résultats différents d'une région à l'autre.

Pour la CFTC, l'engagement n'est pas le même localement et surtout se pose le problème de l'information à nos affiliés qui ne correspond pas à notre périmètre d'action.

La CFTC a rappelé qu'il est indispensable d'envoyer une information individuelle à chaque affilié sur les moyens techniques existants : le catalogue vacances, le bulletin Arc en Ciel, internet etc., mais cela nécessite un travail en amont de l'agence.

Concernant les activités du Mieux Vivre Ensemble, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer et de pouvoir bénéficier des autres prestations de vacances, lors du transfert des vacances de la CAN à l'ANGDM, une des recommandations de Mme la Ministre concernait ce volet. La CFTC constate que très très très peu d'initiatives ont été prises dans les régions,

alors que cela concerne la majorité de notre population. Pour mémoire, l'âge moyen de ces ayants droit est de 80 ans.

Cela passe en partenariat avec des structures locales existantes (associations, communes etc.). Cela est d'autant plus regrettable que l'ANGDM a le budget nécessaire pour organiser ce genre de prestation.

Convention ANGDM et la CNAMTS :

Un projet de convention entre l'ANGDM et la CNAMTS nous a été présenté.

Voir ANNEXE 1

Pour la CFTC, suite au transfert de l'assurantiel, il est indispensable, dans l'intérêt de nos affiliés, de mettre en place ce type de convention, afin d'assurer au mieux et dans les meilleurs délais toute la gestion que les tutelles ont transféré à l'ANGDM, à savoir le « 2.2b » et les vacances. Cette convention porte sur les échanges informatiques (affiliés, paiement etc.), les cures, transports médicaux etc.

Après avoir fait part de ces modifications de forme (erreur de libellé etc.), la CFTC regrette que les annexes, qui préciseront les démarches à effectuer par les affiliés concernant les cures, transport etc. n'ont pas encore été rédigées, car elle considère ces annexes indispensables au bon fonctionnement du transfert.

Présentation des marchés :

Location maintenance d'équipement d'impression multifonction

Dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle politique d'impression (imprimante, scanner etc.), l'agence entend optimiser ses coûts, elle a opté pour un système de location de matériel des équipements d'impression multifonction.

Après consultation de quatre candidats, c'est TOSHIBA France qui a été retenue pour un montant HT de 336 194 € pour 4 ans.

La CFTC a émis un avis favorable.

Achat de 24 véhicules pour ASS de la Région Est

L'agence informe le CA que, conformément à la circulaire du 1^{er} Ministre du 16 février 2015, qui précise que la location de longue durée est proscrite, l'achat de véhicules s'impose et que la flotte de véhicules doit comporter des véhicules propres (électriques).

L'agence a commandé 20 véhicules essence et 4 véhicules électriques pour un coût total de 324 271 € TTC, en remplacement de 30 véhicules actuellement en location. Devant l'urgence et les délais de livraison, avec l'accord du contrôleur financier, l'agence a passé commande auprès de la centrale Achats publics (UGAP).

La CFTC est fortement intervenue sur le dossier.

La première intervention était axée sur la forme, à savoir qu'un budget de cette envergure nécessite une délibération du conseil d'administration, d'autant plus que l'agence a la possibilité de faire une consultation écrite dans des cas d'urgence.

La deuxième sur le fond. Lors du dernier CA, il a été fait le constat que les assistantes sociales devaient aller plus au-devant des affiliés, et cette recommandation est intégrée dans le COP (Contrat d'Objectifs et de Performances) de l'agence. Le contrat proposé démontre que le Pôle Est compte 25 assistantes sociales et qu'il y a 24 véhicules, ce qui nécessite le partage d'un véhicule, avec une gestion rigoureuse du planning etc. ce qui va à l'encontre de

l'efficacité. L'agence va essayer, en cours d'année, de gérer ce problème. Une fois de plus, on se rend compte que les restrictions budgétaires l'ont emporté.

Présentation du bail Alès :

L'objectif est de regrouper 4 agences sur Alès en une.

Après plusieurs années de recherche, l'Agence a trouvé à Alès des locaux de 423 m² qui appartiennent à la Mairie. Ce local présente de nombreux avantages :

- Localisation centre-ville avec desserte gratuite en ville mise en place par la mairie
- Un parking souterrain gratuit une heure
- Des places de stationnements handicapés
- Ascenseur
- Local plus spacieux avec salle d'attente etc.

17 agents sont concernés par ce regroupement, les agents concernés ont fait part de leur satisfaction de cette nouvelle implantation.

Il est à noter qu'avec l'accord de la CAN, les permanences seront maintenues à Saint-Ambroix et la Grand-Combe.

La CFTC a rappelé sa position sur les regroupements, à savoir :

- Tout faire où c'est possible, mettre des locaux communs ANGDM/CAN dans un souci d'efficacité dans le cadre d'un guichet unique.
- Ces regroupements doivent améliorer les services à nos affiliés.
- Avoir le consentement du personnel.

Dans ce cas précis, devant l'impossibilité d'intégrer des locaux de la CAN sur Alès (manque de place), la CFTC a émis un avis favorable au projet, car il répond à l'attente des affiliés, ascenseur, parking, bus etc.

Approbation du Contrat d'Objectifs et de Performances (COP) :

Ce contrat porte sur les années 2015/2018 joint en annexe 2.

La CFTC a émis un avis favorable.

Raphaël MARGHERITA
Administrateur